

REGLEMENT DU CC VENCE Section VTT

I – PRESENTATION

Le club CC Vence est une structure, association loi 1901, affiliée à la Fédération Française de cyclisme et fonctionne grâce à des bénévoles. Le club est sous la responsabilité de son président.

La section VTT est une structure d'accueil ayant pour but de faire découvrir et aimer le sport et particulièrement le vélo à travers la vie associative et la diversité de ses activités proposées.

Tous les cyclistes doivent être en possession d'une licence FFC de l'année en cours et sont donc membres à part entière du club auquel ils adhèrent.

L'objectif global de la section VTT est d'amener le cycliste à être autonome, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances sur le VTT et son pilotage mais aussi des règles de bonne conduite en société et vis-à-vis de la nature.

II – FONCTIONNEMENT

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

Les entraînements se déroulent en période scolaire :

- Le mercredi pour les enfants de 8 à 11 ans, la durée est de 2h. L'horaire de début est communiqué par l'encadrant
- Le samedi pour les adultes et les enfants à partir de 11 ans, la durée est de 3 à 4 h. L'horaire de début est communiqué par l'encadrant

Le point de rendez-vous habituel est sur le parking du bois de la Sine ou sur le parking en dessous de Gamm Vert à côté de la déchetterie. Le lieu est précisé d'une semaine sur l'autre et communiqué sur le groupe WhatsApp

En cas de conditions météorologiques difficiles (neige, pluie, grand froid, canicule...) ou de non disponibilité des personnes d'encadrement une séance pourra être annulée.

L'information est transmise sur le groupe WhatsApp dès que la décision d'annulation aura été prise.

Le pointage des présents se fait en début de chaque entraînement.

Nous ne laissons jamais un enfant seul à l'issue de la séance. Merci de prendre vos dispositions pour être à l'heure ou de prévenir en cas de retard.

ENCADREMENT ET RESPONSABLES DE LA SECTION

Le Président du Club est le responsable administratif de la section VTT.

Les moniteurs du Club sont responsables pédagogiques de la section VTT.

L'encadrement des séances est assuré autant que possible par un moniteur diplômé d'Etat. En cas d'indisponibilité par des bénévoles présents pour accueillir les jeunes et animer la séance.

Ces personnes ont la formation et/ou l'expérience requises pour encadrer les activités proposées aux enfants. L'équipe d'encadrement est constituée pour la plupart de bénévoles. Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

IV – ADMISSION

La section VTT est ouverte à tous les cyclistes à partir de 8 ans.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour toute inscription, il faut aller sur le site www.ccvence.fr

Toute la procédure est indiquée en 1ère page dans la rubrique Adhésion/Renouvellement. Le dossier doit être rempli par le cycliste ou son représentant légal.

L'adhésion à la FFC se fait sur le site de la FFC dans l'espace que l'adhérent aura créé.

REGLEMENT DU CC VENCE Section VTT

L'adhésion au club au CC Vence se fait sur un formulaire qui doit dument compléter et signé et le retourner au secrétaire

Ce dossier comprend :

- La fiche d'inscription au CC Vence
- La demande de licence FFC, entièrement complétée sur son espace avec les pièces à joindre, notamment le cadre réservé au médecin traitant et le formulaire d'assurance.
- L'acceptation du présent règlement intérieur signé par les parents et par l'enfant
- L'autorisation parentale, si mineur
- Le chèque de règlement correspondant au montant de la licence FFC et à l'adhésion au CC Vence

COMMUNICATION

L'information se fait essentiellement par l'intermédiaire du site du CC Vence et des groupes WhatsApp pour chaque catégorie de cycliste.

ESSAI :

Tout nouvel adhérent bénéficie d'une séance d'essai.

L'encadrement se réserve le droit de refuser un cycliste qui manquerait de motivation ou dont les performances physiques ne lui permettent pas de poursuivre l'activité. L'adhésion ne sera effective qu'après la séance de test qui permettra de savoir si le cycliste a les aptitudes, la motivation et le matériel adapté à la pratique du VTT.

OBLIGATIONS DES ADHERENTS

Le nouvel adhérent ou ses parents s'il est mineur, s'engage à :

- Participer en tant que bénévole à l'organisation des manifestations du Club pendant au minimum une demi-journée
- Etre présent à l'Assemblée Générale Annuelle
- Acheter auprès du Club, la tenue du Cyclo Club de Vence, à minimum le maillot (les tarifs sont disponibles sur le site du CC Vence)
- A porter cette tenue

III – LA VIE de la SECTION VTT

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES

Certaines informations peuvent être portées sur le site internet du club mais seront en principe relayées sur les groupes WhatsApp et également communiquées au cycliste lors de l'entraînement.

PRESENCE ASSIDUE DES ADHERENTS

La section VTT n'est pas une garderie mais le lieu privilégié pour l'apprentissage des activités VTT, favorisant le développement de l'autonomie à vélo mais aussi dans la vie en général.

Chaque séance s'inscrivant dans une progression globale, une présence régulière, et une participation assidue à l'ensemble des activités est demandée.

L'absence d'un cycliste devra être signalée dès que possible.

En cas de manquements répétés aux règles de sécurité (mise en danger de sa propre sécurité et/ou celle des autres) aux règles de vie commune, telles que le respect d'autrui, du matériel ou de la nature, si le jeune perturbe les séances par son comportement (non-respect des consignes, impolitesse, tricherie, mauvaise volonté ...), l'encadrement en informe le cycliste et son représentant légal si-nécessaire et prend des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Chaque séance d'entraînement donne 1 point et sera comptabilisée jusqu'à la fin de la saison (fin juin)

Afin de récompenser les adhérents les plus assidus, le CC Vence offrira des bons d'achats d'une valeur de 30 Euros dans des magasins de cycles partenaires à chaque adhérent ayant participé à au moins 80% des entraînements. Le bon d'achat sera remis lors de l'Assemblée Générale.

REGLEMENT DU CC VENCE Section VTT

ROLE DES PARENTS DANS LA VIE DU CLUB

Les parents qui souhaitent accompagner leur enfant mineur, lors des entraînements du samedi sont les bienvenus.

Lors des déplacements (notamment en compétition), le transport et l'accompagnement des enfants et des vélos sont à la charge des parents.

CC Vence est un club organisateur de loisirs et de compétitions, nous demandons aux parents un effort de participation à leurs mises en œuvre.

Les parents se doivent d'être présents dans les manifestations du club sauf en cas d'empêchement valable.

MATERIEL

Il faut posséder un VTT (24 ou 26, 27 ou 29 pouces) léger en très bon état et en vérifier le fonctionnement avant chaque séance : pression et état d'usure des pneus, serrage des roues, passage des vitesses et efficacité des freins. Chaque cycliste doit toujours avoir avec lui une chambre à air de rechange adaptée à sa roue et une pompe ainsi que le matériel de réparation minutes, bombe anti-crevaison, mèches pour les tubeless, attache rapide, câble de dérailleur, ...

Prévoir également un en-cas (barre de céréales) et de l'eau dans un porte bidon fixé au vélo ou dans un sac à dos de type « Camelback »

TENUE :

Le port du casque à coque rigide, des gants et des lunettes adaptées à la saison sont obligatoires.

Le port de la tenue du CC Vence est fortement souhaité pendant les entraînements et obligatoire pendant les compétitions.

Par temps froid ou pluvieux, une veste coupe-vent respirante est nécessaire.

Les tarifs des tenues sont inscrits sur le site du CC Vence avec le bon de commande sera joint au dossier d'inscription.

Les parents s'engagent à vérifier avant chaque séance que leur enfant est bien équipé.

COMPETITION

Le CC Vence est affilié à la **Fédération Française de Cyclisme (FFC)**. Ceci permet aux adhérents qui le souhaitent d'orienter leurs entraînements dans un but de compétition, sans la rendre obligatoire. Ils pourront ainsi participer aux différentes compétitions.

Nous conseillons aux enfants dès les petites catégories de découvrir la compétition. L'entraînement en devient plus motivant dans un but de progression.

Afin d'encourager la pratique du VTT en compétition, le CC Vence remboursera à l'adhérent les frais d'inscriptions des 3 premières courses du Challenge Paca Enduro Kids Région Sud à la stricte condition que l'adhérent participe aux trois premières courses. Le remboursement ne s'applique uniquement qu'aux frais d'inscriptions de l'adhérent à la course et non aux autres options liées à cette course (repas accompagnant, achat de goodies, ...).

Le remboursement aura lieu :

- Une fois les 3 premières courses du Challenge terminées,
- Sur présentation des 3 factures,
- Lors de l'Assemblée Générale

IV – CONDITIONS PARTICULIERES

APPLICATIONS ET LIMITES

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut du club.

Toute modification sera établie en réunion et soumise à l'approbation du bureau de l'association. Le responsable de la section VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

REGLEMENT DU CC VENCE Section VTT

L'admission d'un cycliste à la section VTT ne pourra être effective qu'après l'acceptation de ce règlement.

ACCEPTATIONS DU REGLEMENT

Le responsable légal de l'enfant :

Je soussigné(e)

Lien : père, mère, tuteur (entouré le bon champ) de l'enfant :

.....né(e) le/...../.....

Reconnait avoir pris connaissance du règlement de la section VTT du CC Vence et l'accepte en l'état.

Fait à Vence en double exemplaire, le : __ __ / __ __ / __ __

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le vététiste

Je soussigné(e)adhérant à la section VTT du
CCC **Vence** reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la section VTT du CC Vence et l'accepte
en l'état.

Fait à Vence le : __ __ / __ __ / __ __

Signature :